

Commune de  
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité  
au Conseil communal

N° 22/2015

**Mise en œuvre PGEE/PDDE  
pour le quartier de Plambuit  
et raccordement au réseau  
d'eau potable de Bex  
(modifiant le préavis N°04/2013)**

Lavey, le 22 octobre 2015

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la mise en œuvre de la suite du PGEE/PDDE et du raccordement au réseau d'eau potable de la commune de Bex.

## **Introduction**

En mars 2013, à travers le préavis N°04/2013, la Municipalité mettait à jour les travaux réalisés et à réaliser dans le cadre du Plan général de distribution de l'eau (PDDE) et du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), et proposait :

- la mise en œuvre du PGEE pour le quartier de Plambuit / Route du Stand
- le raccordement de notre réseau d'eau potable avec celui de la commune de Bex.

A ce jour aucun des travaux prévus dans le cadre du préavis N°04/2013 n'a été réalisé en raison du retard pris par le projet Lavey+ des Services industriels de Lausanne (SIL). Sa réalisation était tributaire du raccordement au réseau d'eau potable de la commune de Bex et finançait la totalité du raccordement. Pour rappel ce projet visait à agrandir la centrale hydroélectrique de Lavey pour optimiser sa production. Au stade des discussions finales avec la Municipalité, les SIL ont choisi de mettre ce projet en attente, l'énergie verte et ses éventuelles aides faisant actuellement débat au parlement fédéral. Il y a lieu de préciser qu'il ne s'agit pas d'un retrait définitif.

Fort de ce constat, souhaitant répondre aux exigences et au programme prévus par le PDDE et PGEE, la Municipalité a décidé de procéder à la réalisation de la totalité des travaux prévus dans le préavis N°04/2015. Dans les faits, le présent préavis apporte uniquement des modifications liées au financement des travaux et précise leur estimation grâce à la rentrée des soumissions.

## **Travaux**

### **Raccordement au réseau de Bex**

Les travaux de raccordement au réseau de Bex sont obligatoires pour la réalisation du projet Lavey+. Même si ce dernier est actuellement en attente, leur réalisation éviterait une réouverture de la route ainsi que tous les désavantages liés à un tel chantier en cas de démarrage du chantier.

Entretemps, il a été mis en évidence que la Commune devrait reprendre à son compte l'approvisionnement en eau potable des Bains de Lavey. Les quantités sont telles que la sécurisation apportée par un raccordement à la Commune de Bex est fortement souhaitable.

Le présent préavis permet donc de régler plusieurs problématiques avec un seul chantier :

- Poursuivre la mise en œuvre du PGEE
- Sécuriser l'approvisionnement en eaux de la Commune. En effet une seule conduite relie le réservoir des Fourches et le village. En cas de problème sur cette conduite, le village n'aurait plus qu'une alimentation en eau potable limitée.
- Améliorer la défense incendie du quartier de Plambuit, ainsi que des tunnels de l'A9 sur Bex et des Bains de Lavey SA
- Anticiper les problématiques liées à l'approvisionnement des Bains de Lavey

### **Rappel de la solution proposée**

Les résultats de la simulation hydraulique montrent que le raccordement du réseau d'eau potable de Lavey sur le réseau communal de Bex à la hauteur de Plambuit apporte une amélioration considérable en termes de sécurité. Cette possibilité de raccordement permet d'alimenter le réservoir des Fourches gravitairement par le réservoir des Monts (Bex) et de couvrir les besoins de Lavey-Village.

Les travaux nécessaires **ont été estimés à +/-10%**. Cette solution a déjà reçu l'aval du service cantonal compétent. Bien entendu que le raccordement au réseau d'eau de Bex par Plambuit implique un certain nombre d'adaptation du réseau existant sur Lavey et sur Bex ainsi que la mise en place de nouveaux équipements pour la gestion et le fonctionnement du système. Le concept suivant est proposé :

- Pose des BH 131, 132, 133 et 134 qui amélioreront grandement la défense incendie de Plambuit et du haut du village;
- Conduite Ø150 entre Rte Pâtissière (Bex) et pont sur le Courset (Bex-Lavey) en direction de Plambuit ;
- Conduite Ø150 entre le Courset et Plambuit centre (BH133) ;
- Conduite Ø150 200 entre Plambuit centre (BH133) et Rte du Stand (BH132) ;
- Conduite Ø150 200 entre BH132 et BH105 ;
- Conduite Ø150 200 entre BH105 et BH 103 ;
- Conduite Ø44 dans route privée sous Plambuit ;
- Conduite Ø150 dans la route de la Pâtissière (réseau de Bex) ;
- Conduite Ø150 dans la route de la Pâtissière (réseau de Chiètres) ;
- Clapet à la chambre des Gremouds pour fonctionnement bidirectionnel ;
- Chambre de ~~réduction~~ connexion à Plambuit (sur ~~Lavey~~ ou Bex) pour gérer l'eau potable venant des réservoirs des Monts et En Rond (commune de Bex) avec vanne de régulation pas à pas, débitmètre et vannes, y compris gestion et commande ;
- Suppression chambre de Vasselin Amont ;
- Liaison entre Vasselin et Lavey vers pont sur le Courset ;
- Adaptation chambre de Vasselin Aval ;
- Démontage de l'Aquabloc de Plambuit ;

En parallèle des travaux d'adduction en eau potable sur la route du Stand, la Municipalité effectuera la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées conformément au PGEE et installera l'éclairage public entre l'ancien Stand et Plambuit. Une réfection routière de la totalité du secteur projeté sur Lavey sera effectuée.

## **Financement**

<b>Travaux</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Subvention ECA TTC (environ 45%)</b>	<b>Montant final TTC pour la commune</b>
<b>Eau Potable</b>	1'365'000.-	614'250.-	750'750.-
<b>Eaux usées et eaux claires</b>	400'00.-	0.-	400'000.-
<b>Réfection route entre BH 103 et Plambuit</b>	75'000.-	0.-	75'000.-
<b>Eclairage public</b>	170'000.-	0.-	170'000.-
<b>Réfection route entre Plambuit et Courset</b>	80'000.-	0.-	80'000.-
<b>Eau potable sous route entre Plambuit et Courset</b>	20'000.-	9'000.-	11'000.-
<b>Totaux</b>	<b>2'110'000.-</b>	<b>623'250.-</b>	<b>1'486'750.-</b>
<b>Travaux supplémentaires à la charge de la commune de Bex (travaux de raccordement)</b>	59'000.-	26'550.-	32'450.-

Remarques :

- L'estimation prend en compte les coûts des travaux, les différents honoraires et les divers.
- Les travaux proposés sont conformes au PGEE et au PDDE en vigueur.
- Les appels d'offre ayant déjà eu lieu, les coûts ci-dessous sont estimés à +/- 10%

**Différence budgétaire et de financement:**

Plusieurs éléments provoquent une différence budgétaire et de financement par rapport au préavis N°04/2013, à savoir :

- La perte de la participation des SIL de Fr. 750'220.-
- L'augmentation de la participation ECA, passant de Fr. 387'800 à Fr. 623'250.-, soit d'un taux de 15% progressant à 45%

Les coûts nets des deux solutions sont les suivants :

Travaux <b>avec</b> raccordement au réseau d'eau potable de Bex	Fr.	1'486'750.-
Travaux <b>sans</b> raccordement au réseau d'eau potable de Bex	Fr.	<u>1'405'500.-</u>
<b>Surcoût du raccordement</b>	<b>Fr.</b>	<b>81'250.-</b>

*Sans le raccordement, le subside de l'ECA ne serait que de Fr. 84'500 si travaux entre BH 103 et Plambuit ou de Fr. 86'500 si travaux entre BH 103 et la Courset. Dès lors, la différence de Fr. 81'250.- reste raisonnable et se justifie pleinement en regard des avantages procurés par ce raccordement.*

Les coûts nets des deux préavis sont les suivants :

Coût net à la charge de la commune prévu dans le présent préavis	Fr.	1'486'750.-
Coût net à la charge de la commune prévu dans le préavis N°04/2013	Fr.	<u>1'320'280.-</u>
Surcoût	Fr.	<b>166'470.-</b>

*La différence pour la commune reste relativement faible considérant le retrait de la participation des SIL et permet de débloquer le projet.*

## **Modalités**

Le début des travaux est subordonné à la signature d'une convention avec la Commune de Bex pour régler les modalités de la livraison d'eau (en cours de finalisation) et la validation du projet de mise en séparatif par le service cantonal compétent (en cours).

## **Informations complémentaires**

- Les raccordements privés (eaux usées, eaux claires et eau potable) sont refaits à neuf par et aux frais de la Municipalité jusqu'en limite de parcelle communale.
- Les travaux ont déjà été mis en soumission conformément aux règles sur les marchés publics

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 22/2015 du 22 octobre 2015
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

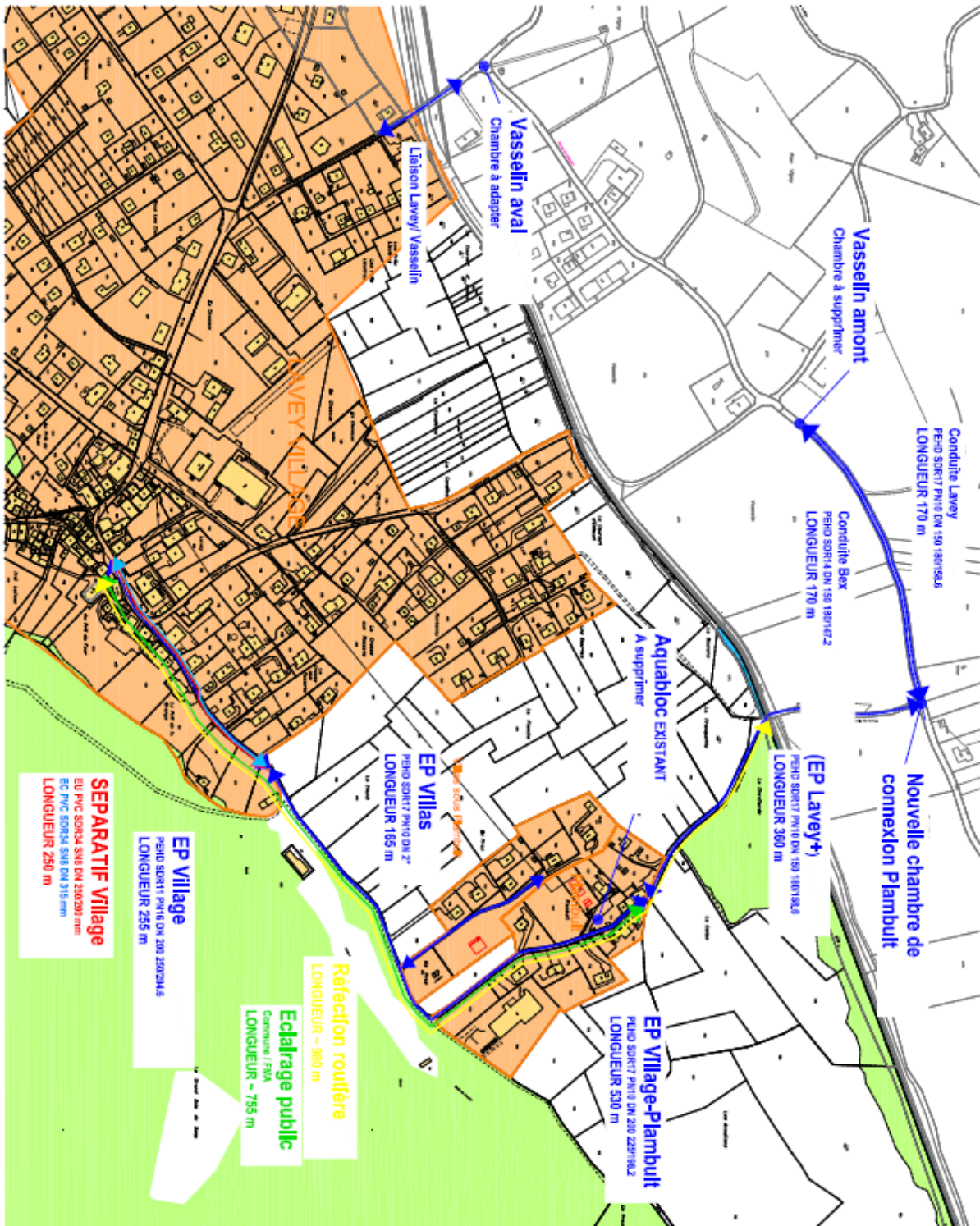
### DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif à la route du Stand et d'adduction d'eau potable de la route du Stand jusqu'au réseau bellerin, conformément au descriptif mentionné dans le présent préavis.
- D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 2'110'000.-
- De financer ce montant de la manière suivante :
  - Subvention de l'ECA de l'ordre de 45%, Fr. 623'250.-
  - Conclusion d'un emprunt Fr. 1'500'000.-
- D'amortir l'investissement prévu sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux (1<sup>ère</sup> fois en 2016), conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

**Adopté en séance de la Municipalité le 10 novembre 2015**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic :  Le Secrétaire :   
Yvan Ponnaz  Mentor Citaku

Annexe :



Projet d'exécution

n° 07V47-510b

Commune de Lavey-Morcles

Rue du Stand/Plambult/Bex - Séparatif et eau potable

Répartitions schématiques

